

Annie VIDAL

vosre députée



Mesdames, Messieurs

À l'aube de cette nouvelle année je tiens à vous adresser des vœux sincères et chaleureux, ainsi qu'à vos proches.

L'année 2024 a été une année très particulière avec de grands moments de joie collective. Je pense aux Jeux Olympiques et Paralympiques qui ont ravis beaucoup de Françaises et de Français, et aussi à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris, joyau patrimonial de la France et lieu de culte pour les catholiques de Paris et du monde entier. L'année 2024 a aussi été une année politique dense, marquée par la dissolution de l'Assemblée nationale en juin et l'organisation de nouvelles élections législatives. Je remercie celles et ceux qui m'ont à nouveau fait confiance pour ce troisième mandat et j'assure à tous les habitants de la circonscription, que je poursuivrai mon engagement à votre écoute et à vos côtés, comme je le fais depuis 2017.

L'Assemblée nationale est aujourd'hui constituée de trois blocs, dont aucun n'a la majorité. Personne n'a gagné !

Si j'entends bien le message des Françaises et des Français, à savoir leur volonté de voir chacun des groupes politiques représentés à l'Assemblée nationale, je mesure également l'impérieuse nécessité de travailler ensemble. Travailler ensemble, c'est dialoguer, c'est se respecter, c'est faire chacun un pas vers un compromis !

Mais, force est de constater que le Nouveau Front Populaire, tout comme le Rassemblement national, ont fait le choix de camper sur leurs positions, rejetant le budget, indispensable au fonctionnement du pays.

Aux cotés du nouveau Premier Ministre, soyez assurés, Mesdames et Messieurs, que je m'efforcerai, en toutes circonstances, de trouver des voies de consensus à l'Assemblée nationale, pour faire avancer le travail parlementaire dans l'intérêt de tous et que je resterai mobilisée pour mon territoire et ses habitants.

Je vous souhaite une belle année 2025, la réussite de vos projets et beaucoup de bonheurs partagés !

Fidèlement

Annie VIDAL

Censure du gouvernement

La motion de censure présentée par les députés du Nouveau Front Populaire a été votée le 4 décembre, avec le soutien du Rassemblement National, entraînant la chute du gouvernement en place et empêchant l'adoption des budgets de l'État et de la Sécurité sociale pour 2025.

Pour éviter le blocage total du pays, nous avons voté, le 16 décembre 2024, une loi spéciale temporaire, pour permettre à chacun de percevoir dès janvier, ce à quoi il a droit, sur la base des montants attribués en 2024.

Toutefois, il est impératif de doter la France d'un nouveau budget et je formule l'espoir, en cette nouvelle année, que les députés qui ont plongé le pays dans cette situation particulièrement préoccupante retrouveront, dans l'intérêt de tous, la raison et la responsabilité pour s'engager dans un dialogue constructif, indispensable au respect de l'expression et des attentes des françaises et des français !

Budget 2025

Les budgets de l'État et de la Sécurité sociale qui ont été rejetés par une alliance des contraires comportaient des mesures dont les Français seront privés tant qu'un nouveau budget n'est pas adopté. En voici quelques-unes :

- L'indexation des barèmes d'impôts entraînant mécaniquement une hausse des impôts et l'entrée de nouveaux imposables
- Les mesures en faveur des agriculteurs notamment pour le calcul de leur retraite
- L'augmentation de 7Mds de dépenses de santé
- L'évolution des dotations aux communes
- Les mesures en faveur des EHPAD et des intervenants à domicile
- Les dispositifs de lutte contre la pénurie de médicaments
- La création d'unités supplémentaires de soins palliatifs
- Les mesures pour soutenir la construction et la rénovation des logements

Les conséquences concrètes de l'absence d'un budget :



Hausse d'impôt pour 17 millions de foyers



380 000 foyers supplémentaires soumis à l'impôt sur le revenu



9 milliards d'euros de dépenses de santé supplémentaires annulées

Et aussi : Fin de l'utilisation des titres-restaurants dans les supermarchés ; Rejet de nombreuses mesures en faveur de nos agriculteurs ; Annulation d'un allègement des charges patronales ; etc...



Mes travaux

Loi "Bien Vieillir"

Depuis 2017, je suis engagée pour un meilleur accompagnement du vieillissement de la population et pour une politique à la hauteur des attentes de nos aînés afin de bâtir une société où chacun pourra vieillir dans le respect, la dignité et selon ses choix.

Un chiffre à retenir
En 2030, pour la première fois, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans.

Promulguée en avril 2024, la loi "Bien Vieillir" que j'ai portée, a posé les premiers jalons pour relever ces défis.

Elle porte des mesures concrètes de prévention de la perte d'autonomie avec une détection précoce des fragilités et une approche nutritionnelle spécifique, des mesures de lutte contre l'isolement social, la garantie du droit de visite dans les EHPAD, mais aussi un dispositif de lutte contre les maltraitances ou encore le soutien aux proches aidants, notamment avec la création du service départemental de l'autonomie (SPDA) pour apporter une réponse globalisée et coordonnée à toute personne ou à son aidant ayant besoin d'un accompagnement.

Nous renforçons les contrôles des établissements médico-sociaux pour plus de transparence et nous instaurons une véritable culture de la qualité avec la publication des résultats des évaluations. Nous soutenons les intervenants du domicile en leur octroyant une carte professionnelle et une aide à la mobilité, ainsi que le développement de l'habitat partagé qui constitue une véritable alternative entre le domicile et l'EHPAD.

Il s'agit d'une loi sociétale pour améliorer le quotidien des personnes âgées, de leurs proches aidants et des professionnels qui les accompagnent.

Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques

Rapport sur les dispositifs d'aide à l'adaptation des logements à la rénovation énergétique et à la perte d'autonomie

Après plus d'un an de travail, nous avons présenté, avec ma collègue Véronique Louwagie, un rapport qui traite des politiques publiques d'aide à la rénovation énergétique des logements et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Ces deux sujets n'ont en apparence rien à voir, mais depuis 2024, ils sont soutenus par deux dispositifs symétriques : MaPrimeRenov' pour la rénovation énergétique et MaPrimeAdapt' pour l'adaptation des logements.

Notre rapport formule des propositions audacieuses pour mieux articuler et simplifier les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) :

- ✓ MaPrimeAdapt' : prévoir le recours à un accompagnateur doublement agréé
- ✓ Donner la possibilité de créer un dossier unique MaPrimeRénov' / MaPrimeAdapt'
- ✓ Créer des passerelles entre les deux aides
- ✓ Rendre les travaux d'adaptation des logements éligibles au "prêt avant rénovation"

Lire l'intégralité du rapport sur le site de l'Assemblée nationale :

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cec/116b2706_rapport-information

Toujours à vos cotés

et à votre écoute



Conseil Territorial de Santé Rouen-Elbeuf-Pays de Bray

Le Conseil Territorial de Santé que j'ai l'honneur de présider a, avec les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social et les usagers, établi une feuille de route ambitieuse pour l'accès aux soins dans notre territoire, pour, notamment, développer la prévention, promouvoir des habitudes saines, soutenir les maisons Sports Santé, renforcer l'accès aux soins psychiatriques.



Projet de loi Programmation agricole

Nous avons adopté en première lecture à l'Assemblée nationale en mai 2024, ce projet de loi attendu par le monde agricole pour répondre aux défis actuels et futurs du secteur. Son examen doit se poursuivre début 2025. Nous devons impérativement apporter des réponses concrètes aux revendications de nos agriculteurs que je continuerai à soutenir pour les protéger et leur permettre de vivre de leur travail.



**Souvenir français
Belbeuf
13 octobre 2024**



**Forum des associations
Mesnil Esnard / Franqueville Saint Pierre
7 septembre 2024**



**Porte ouverte de L'ADAPT
Le Mesnil Esnard
22 novembre 2024**



**Banquet des aînés
Bihorel
05 janvier 2025**



**Inauguration du foyer communal
Catenay
12 octobre 2024**



**Commémoration de la libération
Ry
25 août 2024**

Permanences parlementaires

Darnétal : Espace Savale, le 31 janvier 2025

Bonsecours : cabinet parlementaire, le 15 février 2025

Bihorel : mairie, le 8 mars 2025

Gournay en Bray : mairie, le 14 mars 2025

Pour prendre rendez-vous :



02 35 80 68 63



cabinetavidal@gmail.com



77 route de Paris
76240 Bonsecours